



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCE



01.

AIDE A LA FORMATION

AIDE A LA FORMATION : NOUVEAUTÉ AVENANT 10

	Aide CPAM
Montant	15 000 € sur 2 ans <ul style="list-style-type: none">▪ 50% versé dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du contrat (A compter de mars 2024)▪ 50% à la date anniversaire du 1^{er} versement
Engagements IPA	Suivre les 2 années de formation Exercer 2 ans minimum en IPA à l'issue formation
Conditions Eligibilité	Transmettre l'attestation d'inscription à la 1 ^{ère} et à la 2 ^{ème} année de formation Exercer 2 ans minimum en IPA (exclusif ou non) Revenus supérieur à 15 000 €, l'année précédant la 1 ^{ère} année de formation

A Noter : les infirmiers débutant leur 2^{ème} année de formation au métier d'IPA la rentrée 2023 pourront prétendre à une aide proratisée (soit 7 500€)

02.

DÉMARCHES
D'INSTALLATION

2. QUE FAUT-IL SAVOIR AVANT DE DEMARRER ?

Où pratiquer ?

Où trouver les informations ?

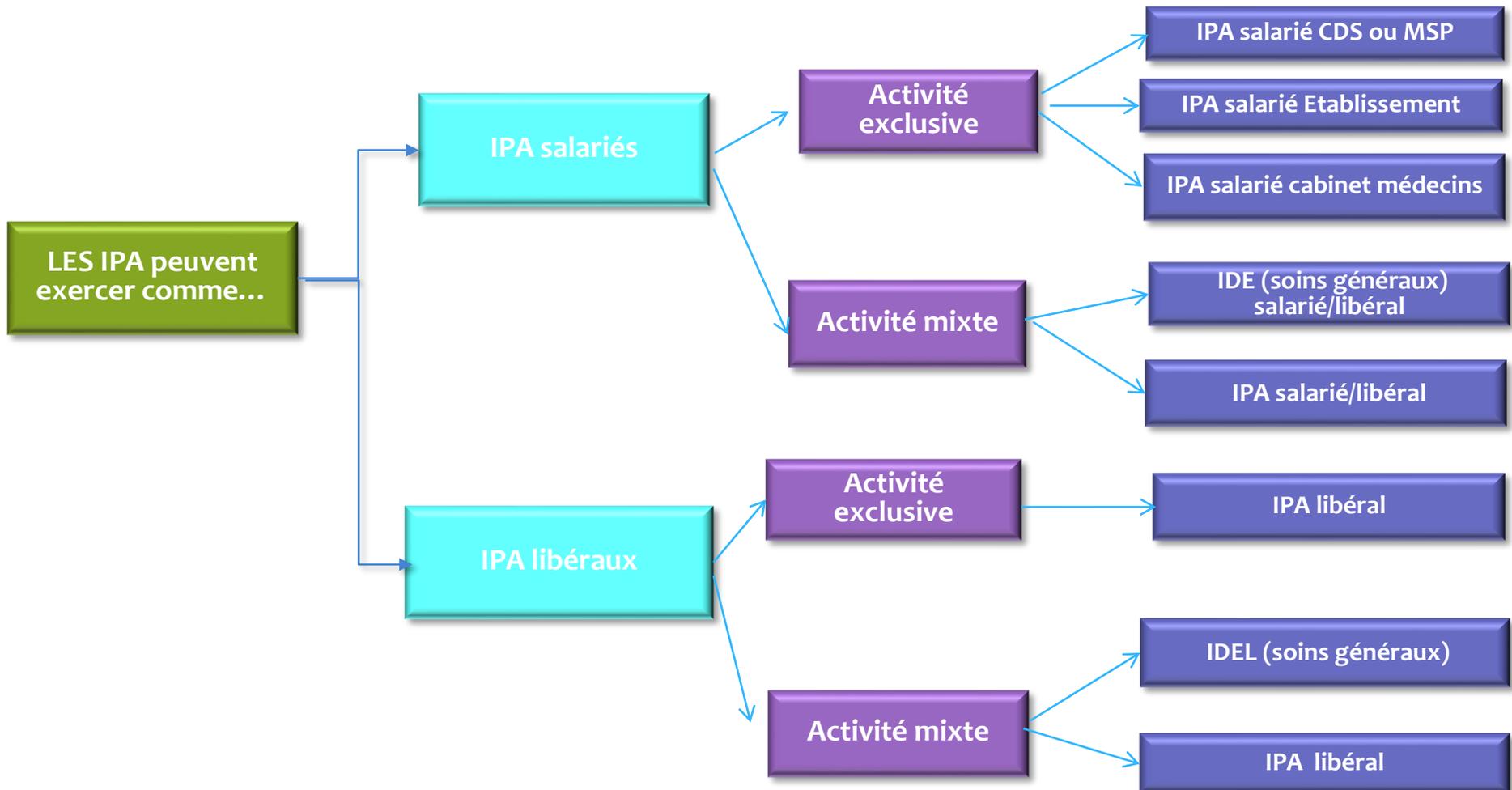
Quel mode d'exercice ?

Votre premier interlocuteur pour une installation en libéral :
l'Assurance Maladie

Des informations utiles et pratiques :

[Le site Ameli](#)

2. LES DEMARCHES D'INSTALLATION SELON LES DIFFÉRENTS MODES D'EXERCICE



2. LES DIFFÉRENTES FORMES D'EXERCICE COORDONNÉ

Les équipes de soins primaires (ESP),
une coordination des professionnels de santé autour de leur patientèle

En exercice libéral

En exercice salarié

Les Equipes de soins
primaires
coordonnées
localement autour du
patient (ESP-CLAP)
IPA libéral

Les maisons de santé
pluri professionnelles
(MSP)

IPA libéral

IPA salarié

Les centres de santé
(CDS)

IPA salarié

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS),
une coordination de l'ensemble des acteurs de santé autour
d'une population d'un territoire



Début d'installation



Maine-et-Loire

Agir ensemble, protéger chacun

rps49@assurance-maladie.fr



3608



ELSM



2. LES DÉMARCHES À RÉALISER :

- Documents à transmettre à votre Caisse :
 - Copie du diplôme IPA
 - Attestation du Conseil de l'Ordre des infirmiers (N°RPPS)
 - Adresse du lieu d'exercice
 - Date prévue du démarrage de l'activité
- IPA salarié d'une structure d'exercice coordonné : démarches spécifiques à réaliser

03.

**AIDE AU DÉMARRAGE
DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE**

3.1 L'AIDE AU DÉMARRAGE DES IPA LIBÉRAUX

Conditions d'éligibilité

Les IPA conventionnés s'installant en libéral

Les infirmiers libéraux conventionnés en libéral qui démarrent une activité en pratique avancée

Montant de l'aide

40 000 € en zone sous dense médicale (ZIP)

- ✓ 30 000 € dans le mois suivant la signature du contrat
- ✓ 10 000 € avant la fin du 1^{er} semestre de l'année suivante

27 000 € en dehors de ces zones

- ✓ 20 000 € dans le mois suivant la signature du contrat
- ✓ 7 000 € avant la fin du 1^{er} semestre de l'année suivante

Bonus : 200 €/mois pour l'IPA maître de stage (pendant la durée du stage)

Durée du contrat : 5 ans

Versement des aides conditionné au respect des engagements prévus au contrat.

FAMI : FORFAIT D'AIDE A LA MODERNISATION ET L'INFORMATISATION DU CABINET EN LIBÉRAL

Engagements de l'IPA :

- Atteindre 5 indicateurs définis par la Convention
- L'aide est majorée pour les IPA installés en zone sous dense médecins
- Les informations et conditions de versement sont détaillées sur [Ameli](#)

04

MODES DE RÉMUNÉRATION DES IPA

4. LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT PAR L'IPA

Les IPA interviennent en collaboration avec le médecin selon un protocole d'organisation écrit.

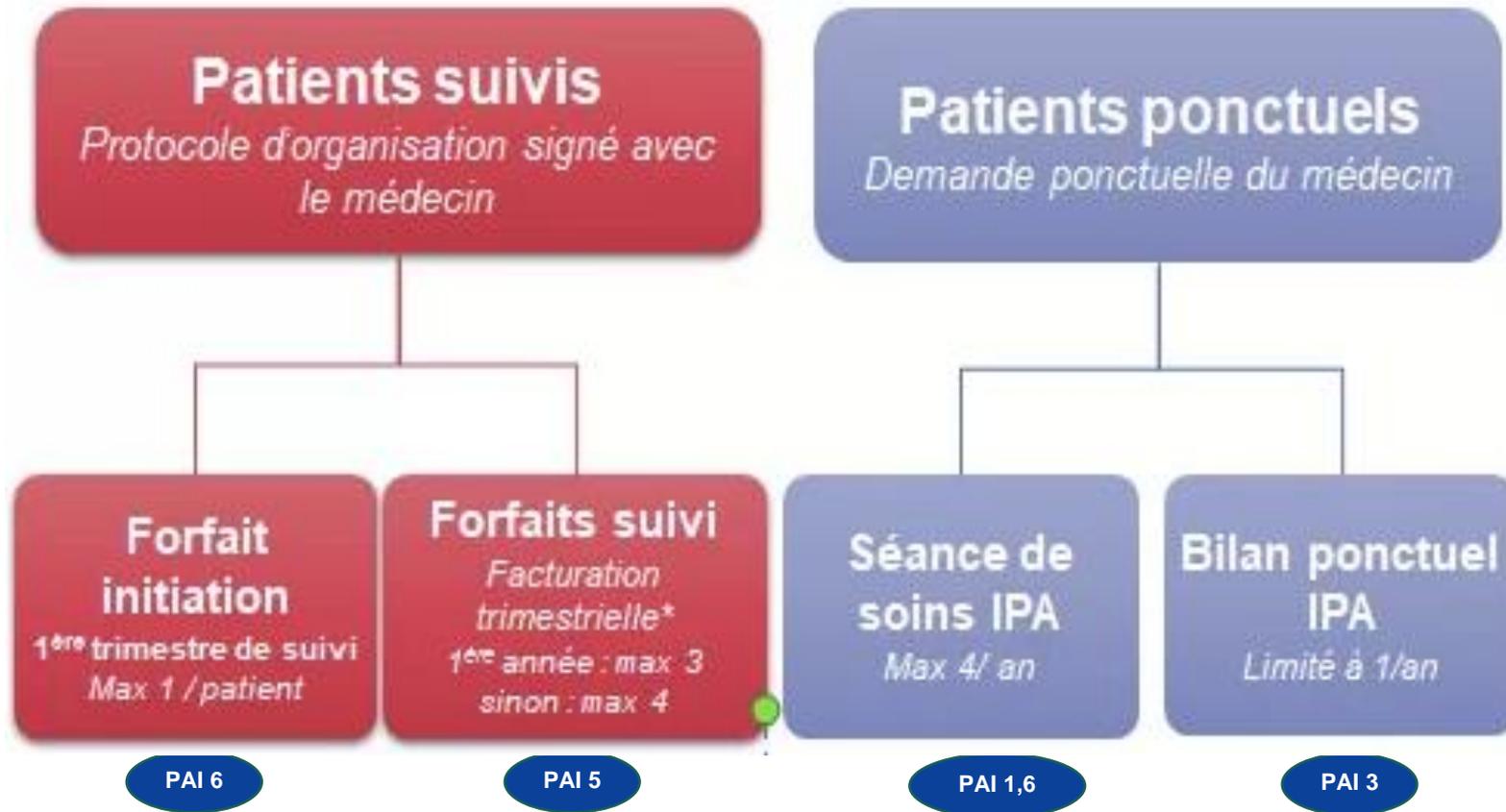
Le médecin oriente le patient vers l'IPA selon 2 filières :

A titre principal : orientation du patient par le médecin au titre d'un suivi régulier (forfait initial/forfait de suivi)

A titre secondaire : orientation du patient par le médecin au titre d'une prise en charge ponctuelle (bilan ou séance de soins ponctuels IPA).

Les IPA n'interviennent donc pas sur prescription médicale.

4. LES FORFAITS – EN VIGUEUR DEPUIS LE 23/03/2023



4. LA RÉMUNÉRATION SELON LE MODE D'EXERCICE

IPA LIBERAL	IPA SALARIÉ (MSP/CDS)	IPA LIBERAL MIXTE
Forfaits PAI	Forfaits PAI	Forfaits PAI
Forfait FAMI		Actes infirmiers

Merci pour votre attention



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

rps49@assurance-maladie.fr

 **3608**

